INITIATIVES FONCIÈRES AGRICOLES CITOYENNES

LE FONCIER AGRICOLE, UNE RICHESSE EN COMMUN(S)

Alors que les départs à la retraite des paysan·nes s'intensifient, posant un problème de renouvellement des générations agricoles, l'accès aux terres agricoles est plus que jamais complexe et coûteux. Actuellement, 60% des terres libérées par les cessations d'activités alimentent les agrandissements, encouragés par la relative inefficacité des dispositifs de régulation du marché foncier et la financiarisation accrue de ce dernier. Le foncier agricole relève pourtant d'une question sociétale majeure, à la croisée de multiples enjeux (agroécologique, socio-économique, climatique…).

Dans ce contexte, les Initiatives Foncières Agricoles Citoyennes (IFAC) représentent un levier clé. En considérant les terres agricoles comme un bien commun, elles contribuent à conserver leur vocation agricole, installer des paysans, favoriser des modèles de production à taille humaine et revitaliser les territoires ruraux. Si le chemin qu'elles tracent est prometteur, les IFAC doivent rester vigilantes face aux structures qui empruntent leurs éléments de langage sans adopter leur logique ; à savoir sortir le foncier des dynamiques spéculatives.

À Guillestre, une première rencontre riche de volontés

Les 15 et 16 novembre 2024, Guillestre (Hautes-Alpes) a accueilli les premières rencontres nationales des IFAC. Ces rencontres organisées à l'initiative du CoFonCom *(lire ci-dessous)* ont rassemblé une cinquantaine de participant·es venu·es de toute la France, représentant plus d'une vingtaine de structures de portage foncier. Partage des expériences, questionnements et recueil des besoins : ces deux journées ont permis de jeter les bases d'un réseau de coopération. Certains sujets centraux ont fait l'objet d'échanges approfondis en ateliers : l'ancrage territorial des IFAC, les liens avec l'économie sociale et solidaire (ESS), la durabilité de leurs modèles économiques et de leur gouvernance, la gestion du bâti et du logement, ainsi que les problématiques liées aux statuts juridiques des IFAC et à leur gestion administrative… Cette rencontre fondatrice a également aidé les participant·es à prendre la mesure de leur diversité, de leur nombre et de leur force. « *Ça fait chaud au cœur de voir que l'on n'est pas isolés et que d'autres personnes ont vécu, ou vivent encore des choses similaires* », confie Barbara Brantschen, du GFA La Tour de Borne (Drôme). Cela confirme la pertinence d'évoluer vers un réseau national des IFAC qui permette de « *discuter et faire avancer les choses tous ensemble* ». Il reste désormais à « *motiver les troupes en essayant de transmettre cet enthousiasme et tout ce qui est en train de naître* », déclare Clément Dumoulin, de la Société Civile des Terres du Larzac (Aveyron).

LE COLLECTIF FONCIERS EN COMMUN(S) (COFONCOM)

Le CoFonCom sa été initié par des acteurs bretons (Terre de Liens Bretagne, Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) Bretagne, le cabinet d'avocats Approche Vivante du Droit et la coopérative Passeurs de Terres) dans le cadre d'un appel à Communs destiné à favoriser et accompagner l'émergence de démarches collectives en réponse à l'enjeu de la préservation et le partage des terres agricoles considérées comme des Communs. En parallèle à un projet de recherche-action sur la gouvernance et les perspectives de pérennité des SCI et GFA bretons, le CoFonCom s'est ouvert à une dimension nationale et de mise en réseau : recensement des IFAC (cartographie partagée), organisation d'ateliers théoriques et de co-développement permettant l'échange de pratiques, l'entraide et le renforcement mutuel. Il ambitionne par ailleurs de construire un plaidoyer afin notamment de promouvoir le projet politique des communs fonciers

LE PORTAGE FONCIER AGRICOLE, PRINCIPES ET DÉFINITIONS

Le portage foncier agricole, une solution mise en œuvre par des acteurs très différents

La difficulté d'accès au foncier agricole empêche chaque année de nombreux projets d'installation de se concrétiser. Pour y remédier, des initiatives de portage foncier se développent afin d'acquérir ou mobiliser des terres agricoles à mettre à la disposition d'agriculteur·rices. Ces opérations sont réalisées aussi bien par des collectifs de citoyens que par des collectivités, des sociétés commerciales ou des start-up. De nombreuses initiatives se développent ces dernières années, mais poursuivent-elles le même but ?

LA TERRE, UNE RESSOURCE EN COMMUN(S)

Les IFAC puisent leur inspiration dans le modèle de gestion du foncier en « communs ». Cette notion qualifie à la fois la ressource elle-même, les liens créés entre les personnes qui en ont l'usage, ainsi que les pratiques, valeurs et normes adoptées par cette communauté pour réguler cette ressource. Ce système ancien répond à certains grands enjeux actuels. Les communs contribuent en effet à repenser les territoires, les politiques publiques, la cohésion sociale, l'alimentation de qualité, et plus globalement à remettre les citoyen·nes en capacité d'agir. « ***C'est un élément de réponse aux dérives du monde. C'est aussi garantir dans la durée que les choses ne nous échappent pas*** », indique Jean-François Joye, co-directeur de la Chaire VALoriser les COMmuns (VALCOM, Université Savoie Mont-Blanc). Les communs permettent ainsi de se réapproprier l'usage de notre quotidien à un niveau local. S'ils ne sont pas formellement inscrits dans la loi, les communs fonciers restent normés et régulés par le droit d'usage et par le droit coutumier, qui reconnaissent la persistance d'un patrimoine relevant des habitant·es.

Les IFAC, fers de lance d'un portage foncier d'utilité sociale

Les IFAC partagent une dimension d'intérêt général. Elles garantissent un portage foncier non spéculatif, une gouvernance citoyenne partagée et désintéressée, le maintien ou le développement de modèles de fermes agroécologiques, un appui durable aux agriculteur·rices et la transmissibilité des outils de production. Par leur action, elles contribuent à répondre à différents enjeux sociaux, économiques, fonciers, environnementaux ou alimentaires de leur territoire. Ces principes, ambitions et démarches les distinguent d'autres approches intégrant la revente à moyen terme et visant un retour sur investissement.

LE PORTAGE FONCIER CONSERVATOIRE

Le portage foncier conservatoire désigne l'acquisition de foncier sur le très long terme (vingt ans et plus), voire garantissant la non-revente des terres. Il vise à préserver la vocation agricole des terres agricoles ainsi que leurs fonctions écosystémiques, tout en favorisant les installations et en mettant un coup d'arrêt à la spéculation foncière (définition proposée par Terre de Liens)

ÉTAT DES LIEUX DES IFAC AUJOURD'HUI

Les IFAC : des formes d'organisations multiples

Le terme d'IFAC correspond à une conception partagée du portage foncier agricole et non à un statut administratif propre à ces structures. De fait, le recensement des IFAC existantes met en évidence la diversité des statuts utilisés :

- Les formes SCI (Société Civile Immobilière) et GFA (Groupement Foncier Agricole) ont été et restent plébiscitées pour leur facilité de création et leur facilité d'accès à l'emprunt bancaire.
- La SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), apparue en 2001, s'avère particulièrement adaptée à une gouvernance multi-partenariale et un projet ancré dans un territoire.
- Le fonds de dotation, créé en 2008, permet de collecter des dons irrévocables afin d'acquérir des terres pour des activités agricoles sur le très long terme.

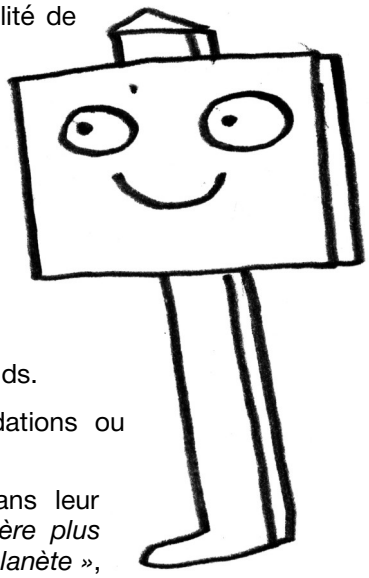

Ces deux derniers statuts peuvent, du fait de leur dimension d'utilité sociale ou d'intérêt général, faire bénéficier les apporteur·ses de parts ou donateur·rices de réductions fiscales, ce qui facilite les levées de fonds.

- D'autres structures enfin se créent sous la forme de fondations ou d'associations.

Ces différents statuts ont permis à de nombreuses initiatives, dans leur diversité, de développer leurs activités et ainsi *« répondre de manière plus équitable, plus inclusive, à nos besoins, en tant qu'individu et pour la planète »*, souligne Amel Bounaceur. À l'usage cependant, certains obstacles ou limites apparaissent. Si une certaine lourdeur administrative se révèle commune à toutes les IFAC, les SCI et GFA font face à la complexité et au coût liés aux entrées et sorties d'associés. Par ailleurs, les IFAC reposant sur un sociétariat éprouvent parfois des difficultés à maintenir dans la durée une dynamique d'animation des sociétaires, coûteuse en temps et en énergie. Ces expériences, avec leurs hauts et leurs bas, sont une invitation à *« oser expérimenter, même si c'est encore imparfait »*, encourage Louis-Marie Gobin, de Terre de Liens Poitou-Charente.

Un besoin : échanger davantage entre pairs

Malgré leur diversité (taille, statut, ancrage territorial, partenariats…), les IFAC rencontrent un certain nombre de problématiques communes. Ces constats mis en exergue lors des 1ères Rencontres Nationales, encouragent les acteur·rices à partager les idées et solutions imaginées par les un·es et les autres. Le choix de statuts adaptés à la nature du projet est identifié comme un point clé sur lequel partager et accompagner les futures IFAC. Pourtant, il n'y a pas ou peu aujourd'hui de ressources disponibles pour aider les initiatives en émergence. De même, les besoins d'échanges entre pairs sont constants pour ces structures qui innovent en permanence et se mettent parfois en situation d'insécurité juridique.

FAIRE RÉSEAU

Se relier, un souhait et un impératif

Les 1ères Rencontres Nationales des IFAC ont fait émerger un désir partagé de se rassembler, pour échanger mais aussi pour agir concrètement. *« Il faudrait faire un état des lieux des compétences complémentaires dont on dispose dans nos structures, que l'on pourrait mettre à disposition de tous. »* Cela souligne une forme d'*« urgence de fédérer, d'alimenter un puits d'échanges et de compétences »*, pour Catherine Bernard, du GFA La Carbonelle (Hérault). Dans cette perspective, la création d'un réseau des IFAC permettrait de mobiliser une puissante énergie collective pour avancer ensemble. Ce réseau aurait une triple vocation :

- Se renforcer mutuellement en s'appuyant sur les expériences de l'ensemble des structures ;
- Promouvoir la dimension d'utilité sociale du portage foncier agricole conservatoire ;
- Faire connaître l'action des IFAC et leurs besoins.

Des actions concrètes que le réseau pourrait porter :

- Repérer exhaustivement les IFAC sur l'ensemble du territoire (estimation : 200 structures) ;
- Mutualiser et mettre à disposition les ressources disponibles ;
- Identifier les compétences et indiquer comment elles peuvent être mobilisées ;
- Créer des espaces d'échanges (visios régulières, réseau social, wiki-forums….) où chacun, en fonction de sa disponibilité, peut apporter sa contribution ;
- Construire des partenariats avec des acteurs avec d'autres acteurs clés du monde agricole, comme les ONVAR (Organismes nationaux à vocation agricole et rurale), le réseau InPACT (Initiative pour une agriculture citoyenne et territoriale)
- Poursuivre ou initier des projets de recherche-action.

Renforcer l'ancrage de chaque IFAC sur son territoire

Localement, de nombreuses IFAC ressentent le besoin de repérer d'autres initiatives similaires, à proximité, pour nouer des relations, échanger, s'entraider. Se rapprocher leur permettrait également de coopérer sur des actions communes : projets d'acquisition foncière, recherche de financements, projets de territoire. *« Cette énergie et cette diversité d'outils, d'idées, de dynamiques, donne du baume au cœur. Ça galvanise et ça nous conforte dans la dynamique que l'on met en place sur le territoire »*, confie Jérôme Mougnoz, de la coopérative foncière Terres en Guil (Hautes-Alpes). De façon plus générale, se fédérer à un échelon territorial renforcerait le sentiment de légitimité des IFAC ainsi que leur capacité à expérimenter, transformer et inspirer, et contribuerait à rompre leur isolement. *« Les IFAC ne sont pas uniquement des endroits où l'on gère de l'administratif, on recrée aussi du lien vivant »*, note une participante.

ILS/ELLES ÉTAIENT PRÉSENT.ES À GUILLESTRE

- IFAC : GFA La Tour de Borne, Société civile des terres du Larzac (12), SCIC Terres en Guil (05), GFA la Carbonelle (34), Fondation Terre de Liens, Foncière Terre de Liens, la Foncière Antidote - Les Passagères de l'Usage (France), SCIC de la Ferme du Ter'Ter (35), Lurzaindia (Pays Basque), GFAM La Tontinette (09), Fonds de dotation La Foncière Elémentaire (46), SCIC Passeurs de Terres (Pays de la Loire), SCIC La Clef des sables (38), Association Locauxmottiv' (71), SCI Ferme de Champ Jouvent, SCI Vispens (12)
- Partenaires : Collectif Fonciers en Commun(s), Association des agriculteurs du Parc naturel régional des Alpes Maritimes, AVD AVOCAT, ADEAR 05, La Coop des Communs, Fédération Terre de Liens, PROUT, associations régionales Terre de Liens (Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Pays-de-la-Loire, PACA), Fondation Daniel et Nina Carasso, Chaire VALCOM - Fondation Université Savoie Mont Blanc, les AMAP de Provence, Graine des montagnes, Relie, Reprise de terre, SCIC Abattoir des Hautes-Vallées, SCIC Les Fermes partagées.

Rencontres accueillies par Terres en Guil dans le cadre du Programme TETRAA de la Fondation Daniel et Nina Carasso

Projet soutenu par Fondation de France